Commune de
HAUTEMORGES

Conseil communal
Séance du 7 mars 2022

Développement du site de la gare de Pampigny-Sévery

Réponse à l'interpellation de M. Yann Caloz & Consorts déposée lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2021

Historique :

- Ce projet mené par la Municipalité de Pampigny depuis 2018 a fait l'objet de plusieurs mandats d'experts.

Novembre 2018, la CoMob de Pampigny réalise un sondage auprès de 141 utilisateurs de la ligne de train et identifié les besoins suivants (par ordre d'apparition dans les enquêtes)

1) La végétalisation de l'espace public ;
2) L'aménagement de places de stationnement pour les deux-roues légers sécurisées et abritées ;
3) La création d'un espace d'attente confortable (abri) et, si possible, la conservation du bâtiment de la gare ;

4) La disposition d'un éclairage public ;

5) La mise en place de WC publics

6) L'aménagement de places de stationnements P+R ;

7) La mise en place de moyens de transports pour aller plus loin (lignes de bus, véhicules Mobility, arrêt PampiTaxi,etc);

8) L'aménagement d'un dépose-minute;

9) La dynamisation de la place (Food truck, petit magasin, etc).

Septembre 2019, le Conseil communal de Pampigny valide un préavis de Fr. 20’000.- pour la réalisation d’une étude ayant comme objectifs de

- proposer des aménagements adaptés complémentaires au projet des MBC répondant aux besoins exprimés par la population de Pampigny
- inscrire le développement de la place de la gare et de ses environs dans une vision d’un développement favorable au bénéfice des habitants de Pampigny et alentours.

Novembre 2019, le bureau CITEC réalise une enquête.

Mars 2020, le rapport CITEC est présenté au Conseil :

RAPPORT CITEC

Une enquête réalisée par le bureau CITEC le mardi 12 novembre 2019 le matin de 06h15 à 08h15 et le soir de 16h15 à 18h45 avait pour objectif la récolte des données suivantes :

- Le nombre de montées et descentes dans les trains en fonction de leur direction ; (79 montées ont été comptabilisées en début de journée et 68 descentes en fin de journée)

- Le mode de déplacement utilisé pour se rendre à la gare : à pied, en vélo, utilisation du P+R, de la dépose-minute ou d'un deux-roues motorisé (motos, scooters, etc.)

 a. Les piétons représentent 89% des montées et descentes le matin et 80% le soir;

 b. Les déposes-minutes, 10% des montées et descentes le matin et 18% le soir;

 c. D'autres modes de déplacement ont été observés, notamment une descente le matin et une montée le soir à vélo, ainsi que l'utilisation d'une place P+R le soir.

RAPPORT CITEC

Une seconde enquête visant observer le comportement des usagers sur la place et son utilisation a eu lieu le mardi 3 décembre 2019. Ces deux enquêtes ont permis de constater que la route de la Gare en direction du village de Pampigny est le cheminement utilisé par les piétons.

a. Les bus scolaires s'arrêtent sur la place à proximité de l'entrée, le plus souvent de façon anarchique, en fonction du bon vouloir du chauffeur. Les enfants attendent, jouent sur la place et ne possèdent pas d'espace qui leur est propre.

b. Les 5 places P+R créées en novembre 2018 sont peu, voire pas utilisées pour leur but initial. Lorsque celle-ci ne se fait pas de manière «sauvage», ces places sont principalement utilisées pour de la dépose-minute.

RAPPORT CITEC

c. Le carrefour d'accès à la place est large (plus de 30m) entraînant de nombreux demi-tours effectués à l'entrée de la place de la Gare sans lien avec l'interface. Néanmoins, aucun conflit important entre les usagers n'a été relevé.

En plus de ceux identifiés par la CoMob, les besoins suivants ont été relevés :

- La nécessité de prévoir un espace d'attente fermé (couloir à vent);
- Le marquage d'un arrêt (et si possible l'aménagement d'un quai) pour les bus scolaires;
- La sécurisation de l'accès des piétons;
- Le redimensionnement de l'accès à la place pour ralentir les vitesses et limiter les comportements indésirables.

RAPPORT CITEC

Concernant le dossier PAP des MBC

Dans le cadre de la mise en conformité LHand des quais de gare, les MBC ont réalisé un projet d'aménagement de la gare de Pampigny-Sévery. Le dossier PAP déposé auprès de l'OFT pour mise à l'enquête prévoit :

- 21 places de stationnement voitures et 1 place pour les personnes à mobilité réduite;
- 15 places de stationnement deux-roues (mixte vélos et motos/scooter);
- La possibilité d'ajouter 8 places de stationnement P+R à l'extrémité Ouest de la place.

Afin de laisser une marge de manœuvre pour l'évolution de la desserte en transports publiques de la région, les MBC ont prévu la possibilité d'instaurer un demi-tour pour une ligne de bus équipée de véhicules de 12m. Dans ce cadre, le dossier PAP des MBC intègre une boucle de retournement.

RAPPORT CITEC

Concernant le dossier PAP des MBC

Le plan d'aménagement du dossier PAP permet de satisfaire plusieurs besoins identifiés lors des différentes enquêtes, notamment :

1. La contribution à la végétalisation de l'espace visa l'ajout d'arbres autour de la place;
2. La disposition de 15 places de stationnement deux-roues, mixtes et non protégées;
3. La mise en place d'un abri voyageurs ouvert (suppression du bâtiment de la gare);
4. La création de 22 places de stationnement, dont une pour personne à mobilité réduite, disposées au centre de la place et permettant le rebroussement d'un bus de 12m;
5. L'opportunité d'intégrer 8 places P+R à l'extrémité Ouest de la place de la Gare.

RAPPORT CITEC

Concernant le dossier PAP des MBC - conclusions

- L'aménagement proposé n'offre pas un guidage clair des usagers vers les places de dépose-minute entraînant un risque de comportements inadéquats.
- De manière générale, la lisibilité de l'aménagement pour l'accès à la place est peu claire.
- Le carrefour d'accès doit être redessiné pour offrir un guidage plus compréhensible et permettre d'orienter les piétons de façon sécurisée.
- Par ailleurs le projet ne prévoit pas d'emplacement pour l'arrêt du bus scolaire. Les enfants attendent sur un espace mixte mal défini.

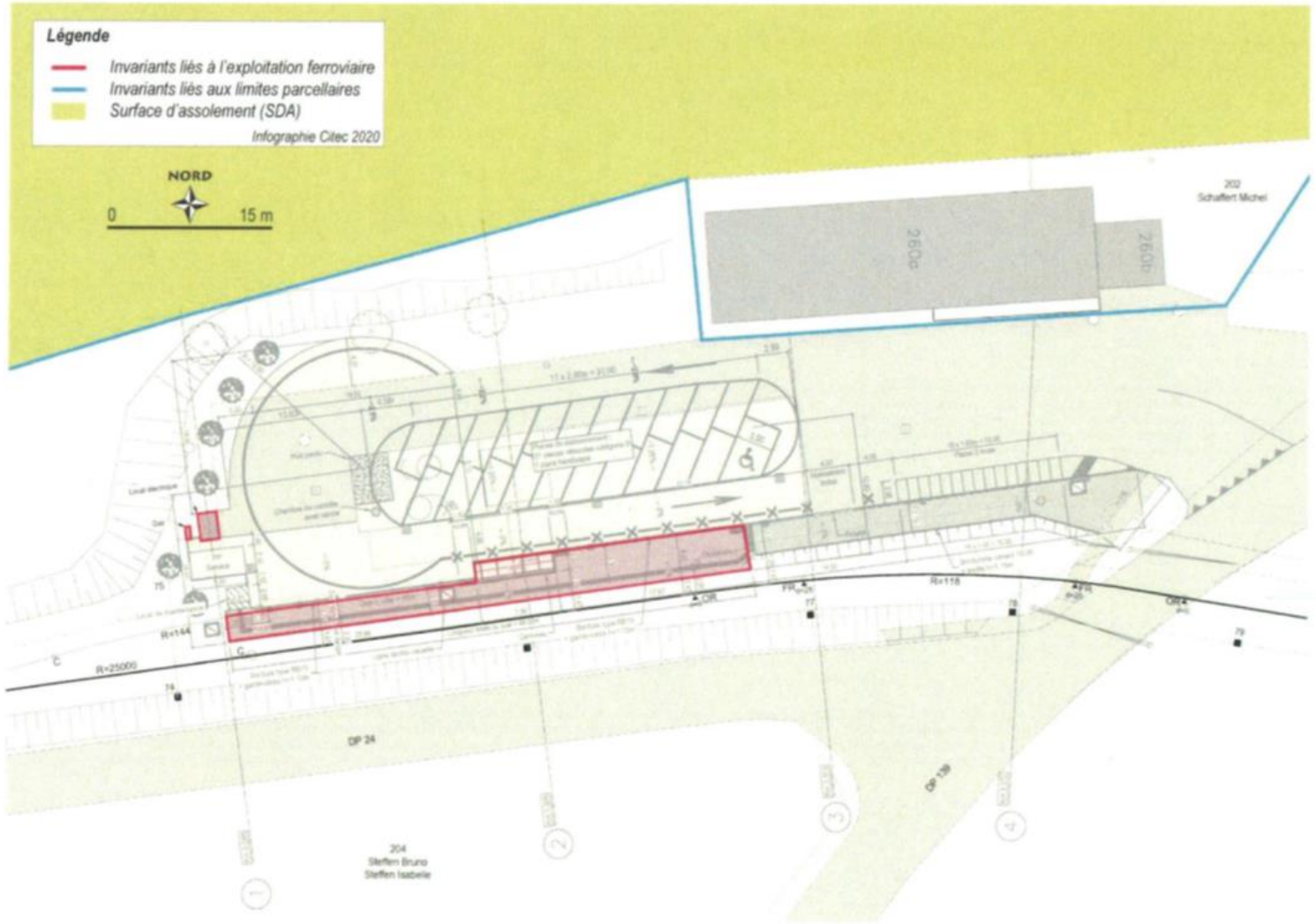


Figure 13 – Invariants liés aux contraintes du projet

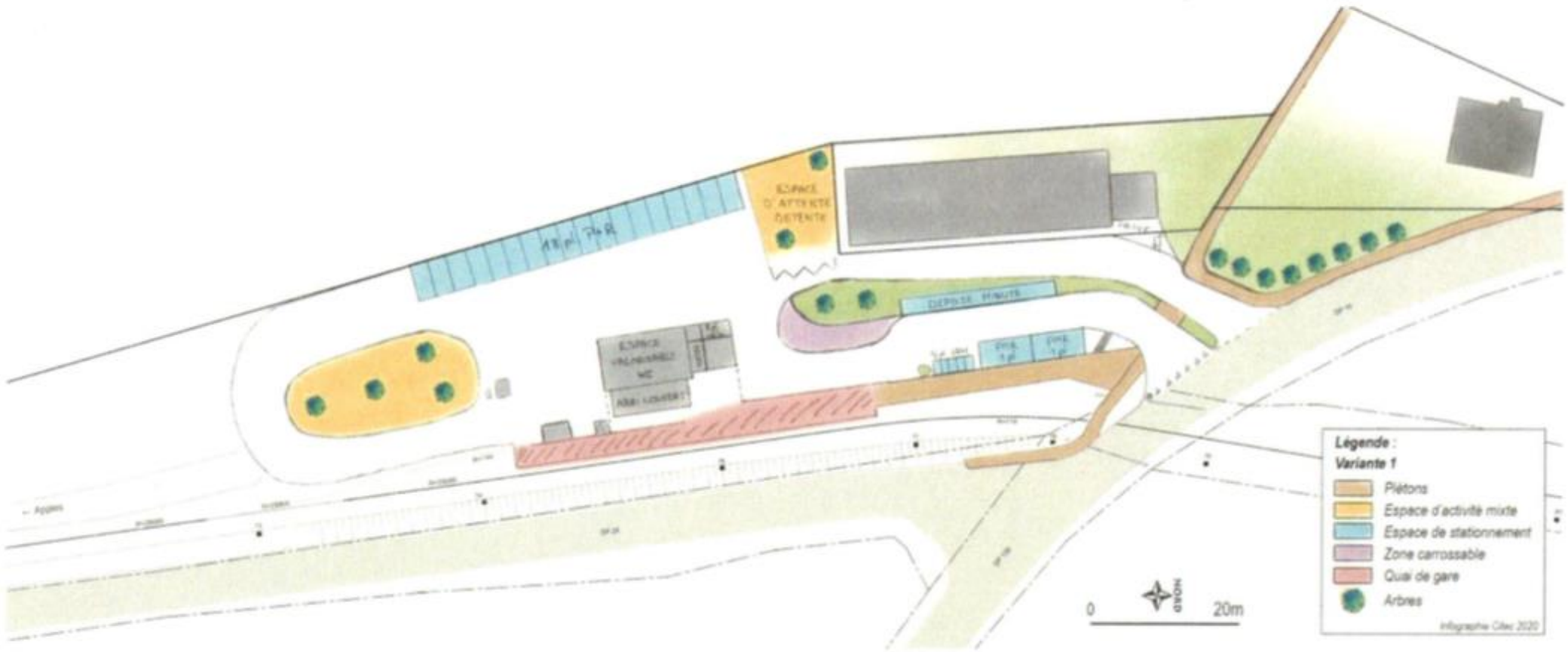


Figure 14 – Variante 1 - Maintien du bâtiment de la gare (également au format A3 en annexe du rapport)

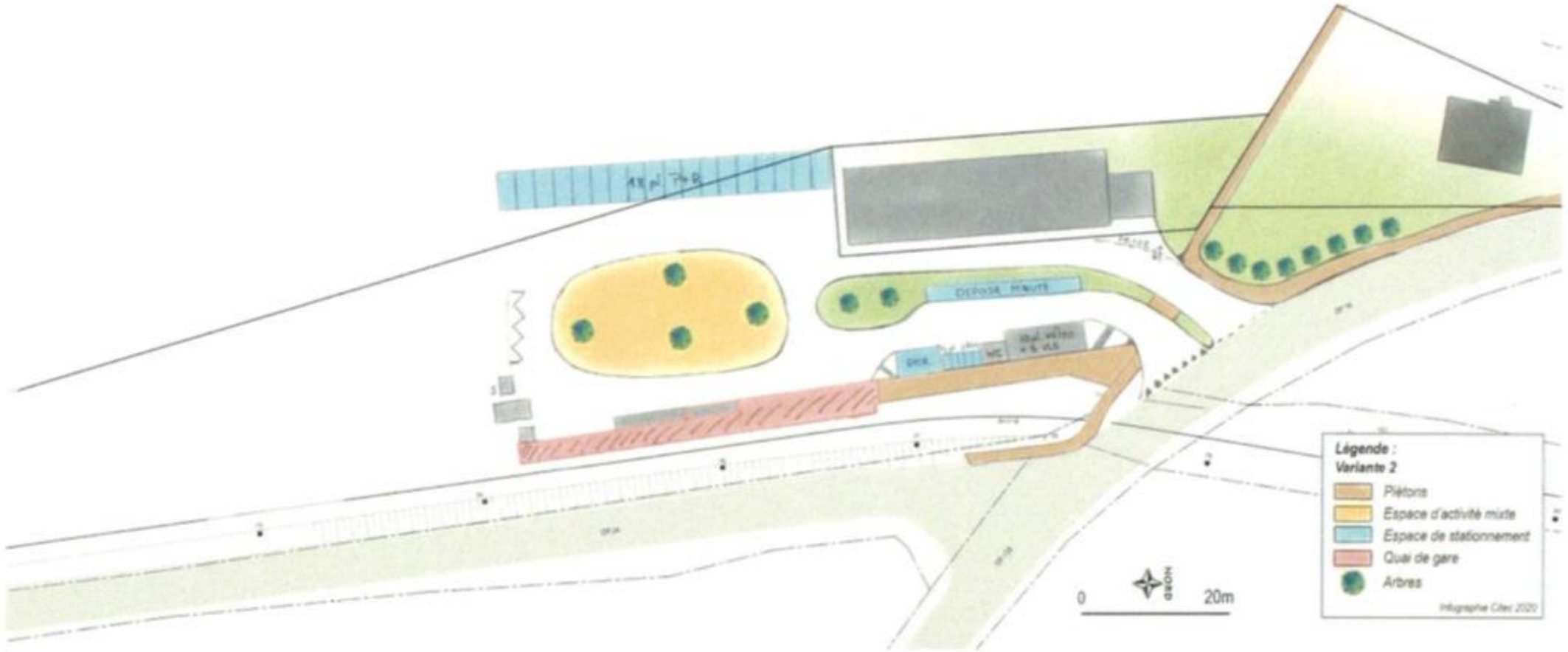


Figure 15 – Variante 2 - suppression du bâtiment de la gare (également au format A3 en annexe du rapport)

Réactions du législatif

Les deux variantes de réaménagement du rapport CITEC provoquent de la part des membres du Conseil diverses remarques, questions ou propositions :

- Il est constaté la suppression du bâtiment de la gare dans la variante 2
- La boucle de retournement de la variante 1 est dangereuse, car le bâtiment de la gare ôte de la visibilité
- Proposition d'installer des places de recharge pour les véhicules électriques
- Quelle utilisation serait faite du bâtiment s'il était conservé ?
- Est-ce que Pampigny ou plus tard Hautemorges aura la capacité financière d'assumer des frais de rénovation ?
 Réponse: cette dépense est raisonnable par rapport à d'autres investissements.

Juin 2020 Au vote de principe

«Soutenez-vous la Municipalité dans sa volonté d'obtenir une médiation avec les MBC afin d'intégrer au projet ferroviaire et supporter financièrement le cas échéant (par préavis municipal ultérieur) des aménagements adaptés aux besoins actuels et futurs de la population, tels que proposés, par exemple dans l'étude CITEC, lors du conseil communal du 9 mars 2020 ?»

le Conseil communal soutient la Municipalité à une très grande majorité.

Septembre 2020 Un courrier de la Municipalité est adressé aux MBC leur demandant de participer pour moitié au coût des prestations du bureau d'architecte LVPH pour le réaménagement de la place de la gare.

Les MBC répondent favorablement à cette demande.

Octobre 2020, le syndic informe que la commune a fait une proposition concrète aux MBC et attend impatiemment la prise de position définitive des MBC pour pouvoir communiquer conjointement.

Décembre 2020, le syndic lit le communiqué de presse conjoint et informe qu'une étude architecturale va être faite et que ces spécialistes vont faire un beau projet.

Mars 2021, présentation du projet de LVPH

21 juin 2021, Vote de principe du Conseil qui accepte de soutenir la Convention entre les MBC et la Commune de Pampigny

25 juin 2021, signature de la Convention avec les MBC

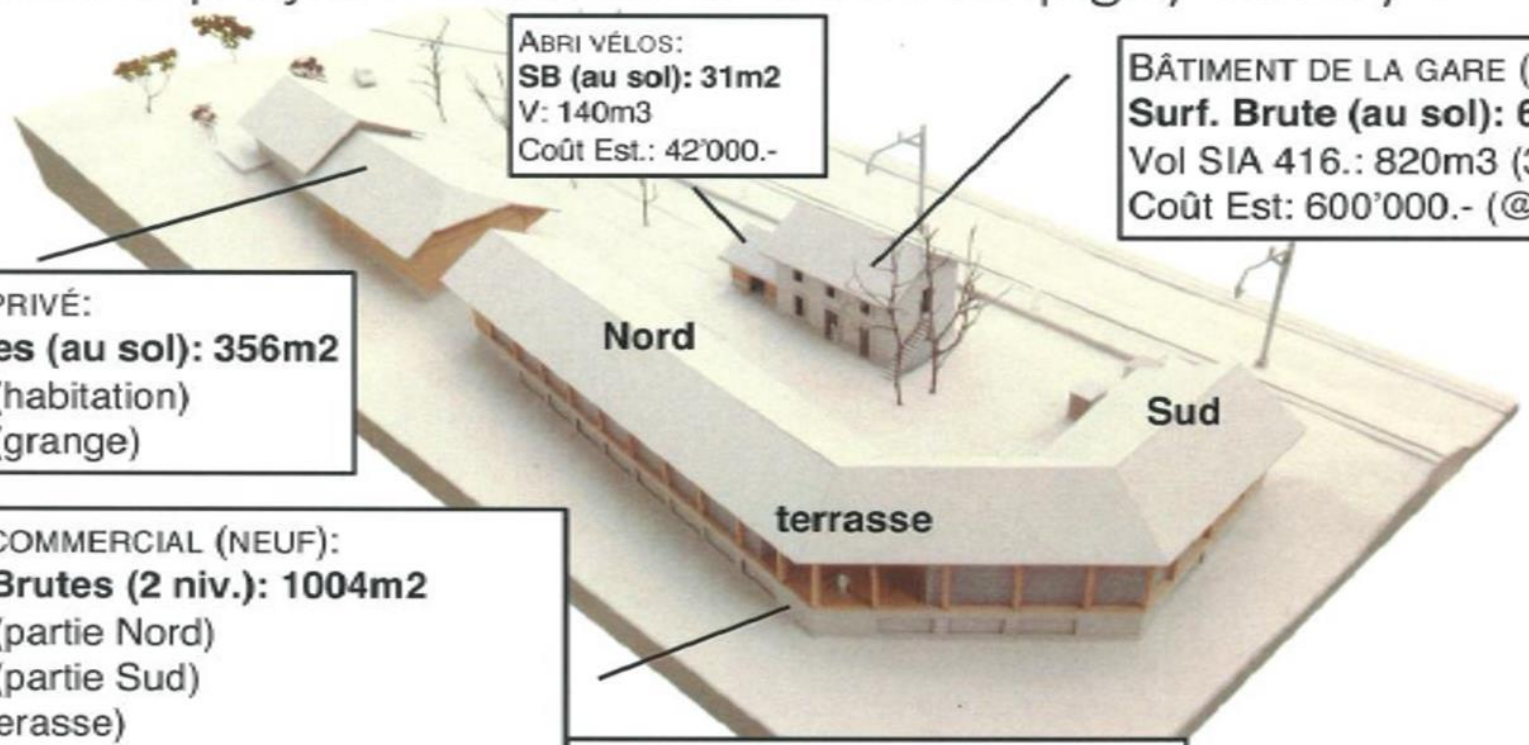
Contenu de l'interpellation :

- Les experts notaient la nécessité pour la commune d'investir sur des aménagements complémentaire de mobilité jugés insuffisants dans le projet initial des MBC.

- Les estimations allaient de 0.3 à 1.1mio sans compter la construction d'un bâtiment à vocation commerciale devisé à 2.9mio. Les chiffres ont été présentés par la Municipalité au Conseil de Pampigny les 9 mars et 15 mars 2021.

- Ces besoins d'investissements répondaient à une nécessité de rendre ce lieu sûr et confortable pour les usagers.

Chiffres-clé projet « Place de la Gare Pampigny-Sévery »



ABRI VÉLOS:
SB (au sol): 31m2
V: 140m3
Coût Est.: 42'000.-

BÂTIMENT DE LA GARE (RÉNOVÉ)
Surf. Brute (au sol): 60m2
Vol SIA 416.: 820m3 (3 niveaux)
Coût Est: 600'000.- (@700.-/m3)

BÂTIMENT PRIVÉ:
Surf. Brutes (au sol): 356m2
- 156m2 (habitation)
- 200m2 (grange)

BÂTIMENT COMMERCIAL (NEUF):
Surfaces Brutes (2 niv.): 1004m2
- 268m2 (partie Nord)
- 180m2 (partie Sud)
- 54m2 (terasse)
- 502m2 (sous-sol)

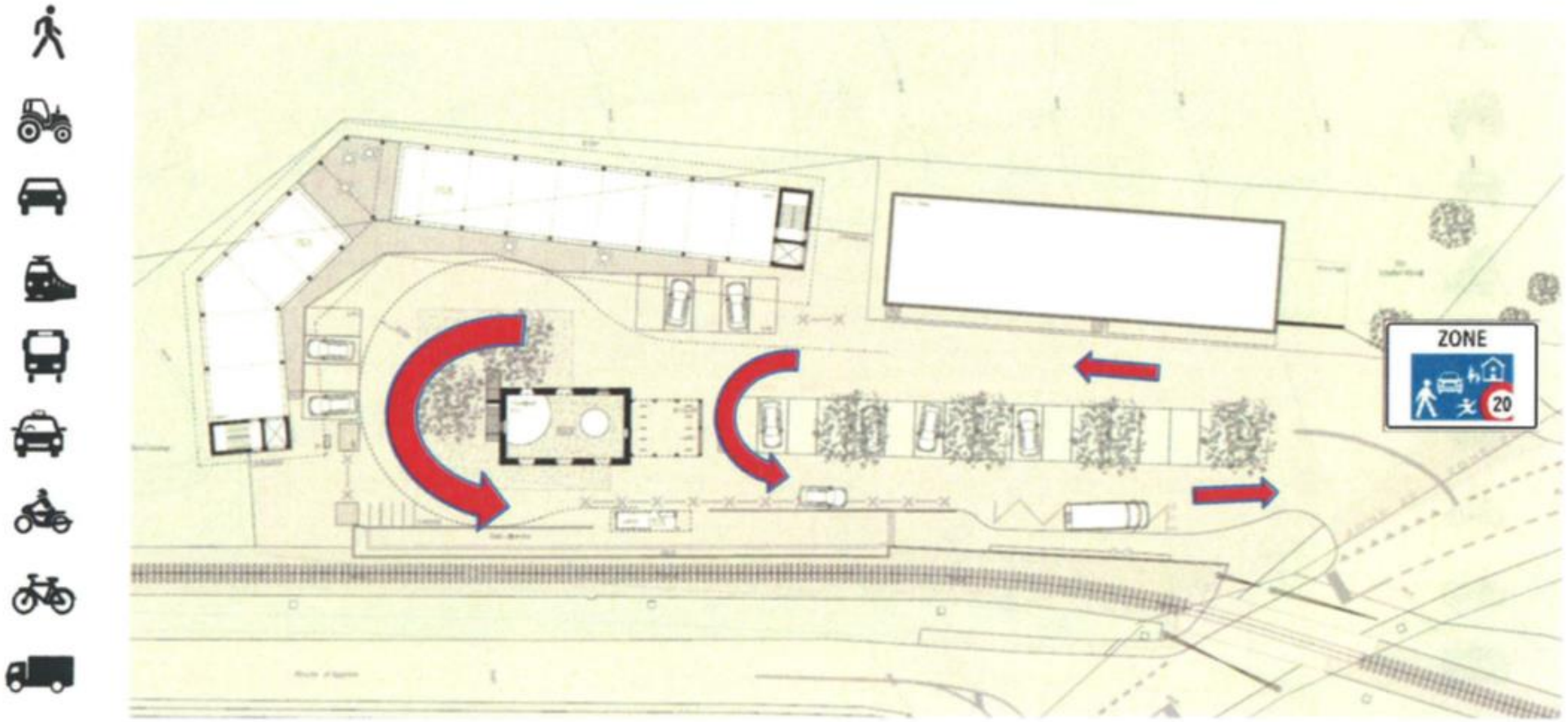
Vol. SIA 416: 4400 m3 (+285m3 terrasse)
Coût Est.: 2.86mio (@650.-/m3)

Surfaces Nettes (2 niv.) 838 m2
- 221 + 15m2 (Nord)
- 141 + 15m2 (Sud)
- 416 + 30m2 (sous-sol)

LVPH
ARCHITECTES

Les circulations sur la nouvelle Place de la Gare

LVPH
ARCHITECTES



Motifs de l'interpellation :

Il est demandé à la Municipalité de prendre position :
En clarifiant son intention de poursuivre le projet et les travaux des autorités précédentes
En présentant une feuille de route pour le développement du site incluant les différents scenarii et inclure les montants liés dans le plan d'investissement 2022-2026
En communiquant plus activement sur l'état actuel du projet et d'éventuels freins, pour couper court aux différentes rumeurs qui circulent déjà dans la Commune

Réponses de la Municipalité :

Lors de l'examen préliminaire du PACom de Pampigny, sous le point «Projet de réaménagement de la gare», la DGTL mentionne que :

- Le bâtiment de la gare et l'abri vélo sont admis en zone ferroviaire.
 Par contre, les bâtiments dédiés aux commerces doivent être affectés à la zone d'activités économiques car il ne s'agit pas de commerces en lien avec l'activité de la gare.

- Le projet doit se concentrer sur la zone à bâtir existante, aucune extension de celle-ci n'est admise sur les surfaces d'assolement (mesure F12).
 Par conséquent, nous vous demandons d'étudier une autre variante d'implantation des bâtiments.

Réponses de la Municipalité :

À la lumière de ces éléments, il apparaît que le projet présenté par la Municipalité de Pampigny au Conseil communal n'est pas réalisable tel quel.

Il doit être revu et tenir compte :

1. De la demande de la DGTL de ne pas empiéter sur les SDA
2. Des données techniques des MBC pour la création d'une place de retournement
3. De l'étude CITEC pour la sécurisation du lieu et des besoins des usagers
4. De l'étude de l'ARCAM concernant la création de places de stationnement P+R
5. D'une vision globale de la mobilité sur le territoire de Hautemorges

Feuille de route de la Municipalité sur le réaménagement de la place de la Gare de Pampigny-Sévery

- Poursuivre les discussions avec l'investisseur
- Solliciter la DGTL pour une prise en considération du projet
- Agender une rencontre avec les MBC afin de négocier au mieux les investissements sécuritaires
- Organiser une table ronde avec l'investisseur, les MBC afin d'intégrer dans le projet divers aménagements répondant aux attentes des utilisateurs, dont des places de stationnement P+R

Rappel : La Commune tient un rôle de facilitateur, de médiateur mais n'a pas vocation à être l'entrepreneur.

Réponses de la Municipalité :

- Inclure les montants des différents scenarii dans le plan d'investissements 2022-2026

Réponses de la Municipalité :

- En communiquant plus activement sur l'état actuel du projet et d'éventuels freins pour couper court aux différentes rumeurs qui circulent déjà dans la Commune.

Une communication a été faite lors de la 1ère séance de Conseil du 13 septembre 2021, puis une réponse à votre interpellation en date du 13 octobre 2021 et à nouveau aujourd'hui.